

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Le Villard d'amont 73210 Landry

le 3.10.2021

Déposition enquête publique relative à la carrière de Villette

Commune d'Aime la Plagne 73210

L'association Vivre en Tarentaise a consulté le dossier d'enquête. Celui apparaît très volumineux et difficile d'accès pour bien des personnes. Un résumé aurait été souhaitable. Les questions posées par l'autorité environnementale nous paraissent légitimes et les réponses données dispersées dans trois dossiers...La maîtrise complète de ce dossier nécessiterait plusieurs heures de lecture. Combien de personnes auront le courage et la ténacité nécessaire ?

La première remarque de notre association portera sur le rythme d'exploitation qui semble relativement stable depuis au moins cinq ans. Or la Tarentaise dispose d'un SCOT qui prévoyait de diviser par deux le rythme des constructions nouvelles en station. Au vu de l'indicateur indirect que constitue le volume exploité chaque année, il ne semble pas que les constructions nouvelles soient en phase décroissante !

Un bilan de gaz à effet de serre a été effectué sur le territoire de Tarentaise. Même si une grande part des émissions proviennent des déplacements touristiques sur de longues distances il doit également être tenu compte de la façon dont on construit. Là encore les alternatives au béton pour les constructions nouvelles ont-elles été envisagées ? Nous pensons évidemment aux constructions en bois qui ont le mérite de stocker du carbone. Le plan de gestion savoyard des déchets du bâtiment prévoit la réutilisation d'une part croissante des déchets de démolition. Où en est la Tarentaise dans ce domaine ? Quelle est sa part dans le volume de matériaux utilisés chaque année dans la vallée ?

De nombreux habitants du village se sont plaints historiquement des vibrations perçues lors des tirs de mine. Ne serait-il pas intéressant de procéder à des mesures dans les différentes parties du village. Idem pour le niveau sonore induit par les explosions. Un organisme indépendant serait bien entendu indispensable.

Le programme d'exploitation de la carrière prévoit progressivement d'utiliser différents moignons rocheux plus ou moins instables... L'ensemble paraît bien complexe et peut laisser perplexe devant les risques pesant sur la RN 90 et sur la voie ferrée. L'accès à la Tarentaise risque d'être marqué à jamais par la disparition de l'éperon rocheux masquant la carrière en partie...

Au titre des mesures compensatoire il est envisagé un ensemble d'actions en faveur d'une surface d'alpage conséquente mais sur une autre commune si nous avons bien compris ..Pourquoi pas une mesure de regroupement foncier avec du défrichement sur des surfaces exploitables pour une autre forme d'agriculture : maraichage, vigne, fruits etc.. ? L'ex commune de Montgirod toute proche ne manque pas de friches sur l'ancien vignoble par exemple. Ce qui est envisagé sur la commune des Chapelles reste malgré tout intéressant bien sûr.

Le dossier a-t-il été présenté aux habitants de Villette et un consensus recherché à ce sujet ? Il est vrai que cette carrière concerne en fait toute la Tarentaise, mais les habitants du village sont les seuls à subir les poussières, les vibrations et les nuisances sonores. La durée envisagée pour l'exploitation paraît bien démesurée à de nombreuses personnes qui ne verront pas la fin des nuisances. Une autorisation pour dix ans sur un espace plus limité permettrait à la Tarentaise de réfléchir de nouveau au rythme du « bétonnage » et surtout à son mode de construction faisant appel au béton qui évidemment nécessite une dépense énergétique importante.



Au nom de l'association le président Alain Machet